AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION " LANGUEDOC-ROUSSILLON "
(AUDE - GARD - HERAULT - LOZERE - PYRENEES ORIENTALES)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
MAISON DE L'AGRICULTURE - BAT. 5 - PLACE CHAPTAL
34076 MONTPELLIER CEDEX - TEL. 92.28.72

ABONNEMENT ANNUEL :
Régisseur de recettes de la D.D.A.
C.C.P. Montpellier 5238-57

60 F.

DLP 8-9-78034006

N° 30 - 7 septembre78

RECTIFICATIF au BULLETIN

N° 29 du 5 Septembre I978

VIGNE

EUDEMIS -

Par suite d'une erreur nous avons mentionné un délai d'emploi de 15 jours avant récolte pour le fenvalérate.

Cette matière active n'est soumise à aucun délai d'emploi.

Nous signalons, par ailleurs, que la perméthrine, en autorisation provisoire de vente depuis avril I978, est soumise à un délai d'emploi avant récolte de 15 jours.

L'INGENIEUR D'AGRONOMIE,
ADJOINT AU CHEF DE CIRCONSCRIPTION,

G. THEISSEN

Tirage du 7 septembre I978 - I550 exemplaires
N° d'inscription PP 53I AD

P284